



ENSEMBLE POUR LA PROTECTION DE NOS ENFANTS

Mémoire déposé au
Ministre des Finances du Québec

Consultations prébudgétaires
2021-2022

Le 18 janvier 2021

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU RÉSEAU ENFANTS-RETOUR	1
NOTRE MISSION	1
NOS OBJECTIFS	2
NOS RÉALISATIONS	2
LE PROGRAMME AIMER.....	3
DES CHIFFRES ALARMANTS	3
CONTEXTE DU MÉMOIRE	4
NOTRE RECOMMANDATION	5
CONCLUSION	7

PRÉSENTATION DU RÉSEAU ENFANTS-RETOUR

Notre mission

Le 1^{er} novembre 1984, Maurice Viens, un bambin de 4 ans, était tragiquement arraché à sa famille, ses amis et sa communauté. Alors qu'il jouait devant chez lui avec un ami, il a été leurré par un individu qui avait couvert de bonbons la banquette avant de sa voiture. Quelques jours plus tard, son corps fut découvert par des policiers montréalais dans une ferme abandonnée de la région. Son enlèvement, suivi de son assassinat, a amené deux citoyennes à unir leur force afin de mettre sur pied, en 1985, le Réseau Enfants-Retour.

Depuis plus de 35 ans, le Réseau Enfants-Retour œuvre auprès des familles en crise, suite à la disparition d'un enfant. Conjointement avec les autorités policières, les agences de services sociaux et d'autres institutions de partout à travers le pays, notre équipe expérimentée mobilise un vaste réseau de soutien et offre des services professionnels d'intervention et d'accompagnement ainsi que des conseils et des références dans les deux langues officielles.

Au fil des ans et de ses nombreuses interventions, le Réseau Enfants-Retour a su développer un vaste réseau de partenaires avec qui il a pu développer une étroite collaboration. Réseau Enfants-Retour est un partenaire reconnu du Centre national des personnes disparues et des restes non identifiés de la GRC, en plus d'être partenaire de première ligne du programme Alerte AMBER. Nous avons tissé des liens solides avec les corps policiers et gagné la confiance des membres du programme *Nos enfants disparus* qui regroupe Affaires mondiales Canada (section des litiges) concernant les enfants, l'Agence des services frontaliers du Canada, Immigration Canada, l'Autorité Centrale et le Service Social international.

Seul organisme de ce genre bilingue au Canada, le Réseau Enfants-Retour échange de l'information et collabore étroitement avec le Centre canadien de la protection de l'enfance et Missing Children Society of Canada, deux organismes canadiens voués à la recherche d'enfants portés disparus, ainsi qu'avec l'organisme américain National Center for Missing and Exploited Children de Washington qui reçoit principalement son financement du U.S. Department of Justice. Depuis, notre organisation est devenue synonyme de présence rassurante au sein de la communauté. La mission du Réseau Enfants-Retour est aussi unique que cruciale : **combler un besoin critique dans notre société, auquel ni les forces de l'ordre, ni les services de protection de l'enfance, ni les médias ne sont en mesure de répondre.**

Nos objectifs

Ayant pour raison être la sécurité personnelle des enfants, notre mission s'articule autour de quatre objectifs suivants :

- appuyer et accompagner les familles dont un enfant a soit fugué ou a soit été enlevé par un étranger ou un parent;
- collaborer avec les forces de l'ordre et les agences gouvernementales dans le but de retrouver les enfants disparus et les rendre sains et saufs à leurs familles;
- prévenir les enlèvements, les agressions et l'exploitation des enfants, tout en diminuant l'occurrence des fugues chez les jeunes;
- éduquer le public sur la sécurité personnelle des enfants ainsi que la prévention des disparitions et de l'exploitation.

Nos réalisations

Fort de son expérience unique acquise dans l'accompagnement des familles et dans le traitement de milliers de cas de disparitions, le Réseau Enfants-Retour a connu de grandes réussites en retrouvant des enfants portés disparus et en prévenant des disparitions. Voici un aperçu de nos différentes interventions au cours des années :

- Implication dans plus de 2000 cas de disparitions d'enfants;
- Collaboration avec les corps policiers dans la résolution de plus de 1 700 dossiers de disparitions;
- Développement d'une expertise particulière dans les cas d'enlèvements d'enfants qui sont amenés en pays étrangers par l'un de leurs parents;
- Développement d'une compréhension des défis auxquels font face nos jeunes et des raisons qui les poussent à fuguer du foyer familial ou de groupe ;
- Collaboration avec les forces de l'ordre pour implanter le programme Alerte AMBER;
- Lancement du programme *AIMER*, programme bilingue à l'échelle provinciale, pour les enfants de 9 à 13 ans, et dont l'objectif est la prévention de l'exploitation sexuelle des jeunes ;
- Enseignement à plus de 225 000 élèves d'âge scolaire à se protéger par le biais de nos ateliers *Ensemble pour la vigilance* et *AIMER* ;
- Publication de *Juliette et Jacob sont prudents*, un cahier d'activités sur la prévention qui a été distribué aux enfants d'âge préscolaire au Québec ;
- Développement de SIGN4L, une nouvelle application mobile qui permet aux parents de sauvegarder les photos et fiches signalétiques à jour de leur enfant;

- Réception en 2012 du Prix d'excellence du programme *Nos enfants disparus* de la GRC, en reconnaissance de notre intense travail visant à ramener les enfants disparus sains et saufs à leur famille;
- Élaboration de nombreuses publications destinées aux parents, leur permettant d'aider leurs enfants à développer des stratégies sûres pour se protéger.

Le programme AIMER

En 2017, dans le cadre de la prévention des fugues et de l'exploitation sexuelle faite aux jeunes, le Réseau Enfants-Retour a mis en place le programme AIMER (Affirmation, Image de soi, Mettre ses limites, Égalité, Relations saines). Ce programme, destiné aux préadolescents âgés de 9 à 13 ans (élèves de 5e et 6e année du primaire et ceux de 1re année du secondaire) et diffusé à ce jour auprès de 30 000 élèves, est constitué d'un ensemble d'ateliers dont l'objectif ultime est de réduire de manière significative le nombre de jeunes et d'enfants victimes d'exploitation sexuelle. Pour ce faire, trois objectifs d'intervention ont été identifiés :

- favoriser le développement de relations saines et égalitaires;
- favoriser une utilisation saine et sécuritaire des réseaux sociaux;
- favoriser le développement d'une image de soi positive.

Déjà adapté pour s'adresser aux jeunes en questionnement sur leur identité de genre, AIMER rejoint aussi les jeunes à risque des communautés autochtones. En effet, à la fin de 2019, ce programme était traduit en quatre langues autochtones (mohawk, inuktitut, cri et montagnais). Le programme offre également une formation aux intervenants et aux intervenantes des communautés autochtones afin qu'ils puissent eux-mêmes offrir des activités dans leur communauté dont ils ont une meilleure compréhension. Ceux-ci peuvent alors adapter les exercices selon les réalités de leur propre communauté et y ajouter leur touche par des jeux ainsi que des exemples. En janvier 2020, nos intervenantes se sont rendues à Inukjuak pour sensibiliser plus de 200 jeunes à l'importance de leur sécurité au quotidien.

DES CHIFFRES ALARMANTS

Selon le plus récent rapport annuel de la GRC, **en moyenne, 5000 disparitions d'enfants sont rapportées annuellement aux forces policières du Québec**. Les fugues comptent pour 90 % de tous les dossiers et impliquent des jeunes âgés de 12 à 17 ans.¹ La majorité de ces jeunes ont entre 14 et 15 ans, et sont de sexe féminin.

¹ Gendarmerie royale du Canada, « Rapport d'activités annuel », 2018.

Plusieurs raisons sous-tendent les disparitions d'enfants : ils peuvent avoir fugué à la suite d'une vive discussion avec leurs parents ou avoir été attirés par la ruse d'un prédateur en ligne; ils ont pu être emmenés dans un autre pays par un parent qui n'en a pas la garde — peut-être par vengeance contre l'ex-conjoint(e) — ou avoir été enlevés par une personne inconnue. Les raisons qui poussent un jeune à fuguer sont complexes, mais elles sont généralement associées à leur désir de regagner un certain contrôle sur leur vie. Bien que la plupart des jeunes fugueurs reviennent chez eux après quelques jours, quelques-uns peuvent passer du temps dans la rue, dans des refuges ou d'autres environnements étrangers.

La traite des jeunes à des fins sexuelles englobe le fait de les recruter, de les abriter, de les protéger, de les transporter ou, encore, de vendre un enfant mineur à des fins d'acte sexuel commercial. Profitant souvent de la vulnérabilité de l'enfant, les proxénètes emploient la pression psychologique et l'intimidation pour le contrôler et profiter monétairement de leur exploitation sexuelle. Les personnes qui font appel aux services sexuels de jeunes d'âge mineur sont issues de tous les milieux socioéconomiques, culturels ou ethniques.

Quelle que soit la raison pour laquelle survient une disparition, la vie des parents en est complètement chamboulée et les minutes se transforment en heures tandis qu'ils attendent désespérément le retour de leur enfant à la maison. Peu importe les circonstances de la disparition, seule une action immédiate, coordonnée et centralisée permettrait de maximiser les chances qu'un enfant soit retrouvé sain et sauf.

CONTEXTE DU MÉMOIRE

Cette année, le thème de l'exploitation sexuelle des mineurs a été sur toutes les tribunes. Tel qu'évoqué dans le rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, déposé le 4 décembre 2020, « Des individus ou des organisations tirent de substantiels profits de la vente de services sexuels des jeunes. Montréal a acquis la triste réputation de plaque tournante canadienne de cette industrie que l'on sait aujourd'hui très lucrative »².

Par ailleurs, la pandémie actuelle a été caractérisée par une hausse considérable de cas d'exploitation sexuelle des mineurs notamment sur les réseaux sociaux. Selon les données fournies par le Centre national de coordination contre l'exploitation des mineurs de la GRC, une augmentation de 36% des signalements a été observée de mars à mai 2020³.

² Rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, 2020, p.9.

³ <https://www.lapresse.ca/actualites/enquetes/2020-10-23/exploitation-sexuelle-d-enfants-sur-l-internet/les-cas-explosent.php>

Véritable onde de choc non seulement pour les parents, mais également pour l'ensemble du Québec, l'exploitation sexuelle des mineurs et leurs disparitions constituent un fléau qui gangrène notre société.

NOTRE RECOMMANDATION

- **Réformer la formule de financement des organismes œuvrant en prévention de la disparition et de l'exploitation sexuelle des mineurs en privilégiant un financement à la mission récurrent de l'ordre de 130 000 \$ par année.**

Bien que le Réseau Enfants-Retour ait démontré son rôle essentiel dans la communauté québécoise, l'organisme accomplit son travail sans bailleur de fonds majeur ni financement récurrent de la part du gouvernement. Au fil des ans, malgré une étroite collaboration avec les corps policiers qui font appel à nos services lors de la disparition d'enfants, nous n'avons jamais pu compter sur une aide gouvernementale nous permettant de consacrer encore davantage de temps à appuyer les familles et les corps policiers. Le Réseau Enfants-Retour compte principalement sur la bienveillance du public et la générosité d'entreprises pour réaliser sa mission. Par conséquent, notre financement est tributaire du succès de plusieurs campagnes de financement annuelles. La planification et la coordination des campagnes de financement requièrent d'immenses ressources en termes monétaires, d'énergie et de temps de la part de notre équipe.

Le mode de financement à la mission au Québec est en déclin dans plusieurs ministères⁴. Or, un financement en appui à la mission globale des organismes communautaires permettrait de maintenir leur capacité d'innovation, d'assurer leur autonomie et de respecter leur approche ascendante (*bottom-up*). Tel que le soutiennent St-Germain et al., « la part de financement qui soutient des aspects autres que la mission diminue les marges de manœuvre nécessaires à [l'autonomie des organismes communautaires] puisqu'elle est soumise à de plus importantes contraintes »⁵.

Ainsi, les organismes se voient contraints d'avoir systématiquement recours aux enveloppes budgétaires dédiées à des subventions non récurrentes octroyées pour des

⁴ Julie DEPELTEAU. « Enjeux liés au financement et à la gouvernance des organismes communautaires québécois, Institut de recherche et d'informations socio-économiques », 2013b

⁵ Lise ST-GERMAIN, Josée GRENIER, Mélanie BOURQUE et Danielle PELLAND « Enjeux d'autonomie de l'action communautaire autonome (ACA) à partir de l'analyse des discours de rapports d'activités et des acteurs », L'action communautaire : quelle autonomie ? Pour qui ?, Volume 29, numéros 1-2, 2017, p. 108.

projets novateurs devant répondre à des critères spécifiques. Nous nous retrouvons sans cesse obligés d'élaborer des initiatives satisfaisant aux exigences des appels de projets qui non seulement accordent un financement pour une courte période de temps, mais qui peuvent également être sujets à des changements en fonction des priorités gouvernementales et de l'actualité.

Une fois le projet terminé, ces subventions ponctuelles ne sont pas toujours renouvelées. Un tel financement met en suspens les projets déjà mis en place, et qui ont pourtant fait leurs preuves, au détriment d'initiatives soumises aux critères des appels de projets.

Un financement récurrent de 130 000\$ par année nous permettrait avant tout d'assurer le maintien de l'ADN de notre organisme : nos deux intervenants en service social, forts de plus d'une quinzaine d'années d'expérience et œuvrant à temps plein dans l'accompagnement et le soutien des familles touchées par la disparition d'un enfant. Un tel soutien financier contribuerait à leur stabilité d'emploi ainsi qu'à leur sécurité financière. Par ailleurs, il nous permettrait de couvrir une partie des frais liés à l'embauche et à la formation des stagiaires en travail social.

Cette somme servirait également à la création d'un guichet unique dédié spécifiquement à l'assistance auprès des familles éprouvées par la disparition de leur enfant. La mise en place d'un tel guichet unique aurait pour objectif d'outiller les familles éprouvées lorsque survient une disparition afin qu'elles soient immédiatement référées aux intervenants de première ligne et qu'elles aient facilement accès aux ressources informatives.

Détruisant des vies à peine entamées, l'exploitation sexuelle des mineurs est un phénomène qui a malheureusement pris de l'ampleur au Québec, rendant la province, et plus particulièrement sa métropole, une véritable « plaque tournante » de cette industrie. Ainsi, un soutien financier récurrent nous permettrait de contribuer à la mise en place d'une plateforme unique qui aurait pour objectif de répertorier tous les services d'accompagnement pour tout mineur victime ou ayant été victime d'exploitation sexuelle et d'offrir des outils de prévention en matière d'exploitation sexuelle des mineurs. L'accès à ces ressources permettrait également de sensibiliser le grand public à ce fléau.

Notre recommandation rejoint les recommandations n°18 et n° 19 émises par la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs :

« La Commission recommande que le gouvernement du Québec crée et offre aux parents, à même la plateforme unique et interactive, les outils nécessaires afin de les conscientiser, de les accompagner et de les instruire à la problématique de l'exploitation sexuelle des mineurs et à un usage sécuritaire des technologies, des

applications et des réseaux sociaux ainsi qu'à les soutenir dans les interventions auprès de leurs enfants, et ce, dès le jeune âge.»⁶

« La Commission recommande que le gouvernement du Québec mette en place dans les plus brefs délais une formule de financement à la mission pour les organismes communautaires luttant contre l'exploitation sexuelle des mineurs plutôt que par projet. Que ce financement soit bonifié. »⁷

CONCLUSION

Le Réseau Enfants-Retour agit à titre d'expert-conseil auprès des corps policiers sur les enjeux liés à la disparition et l'exploitation sexuelle des mineurs. Nous demeurons la seule organisation au Québec vers laquelle les familles peuvent se tourner lorsque survient la disparition de leur enfant. Or, le manque de financement à la mission constitue une source de préoccupation constante. Nous devons sans cesse faire des pieds et des mains afin de dénicher des sources de financement permettant de garantir annuellement la continuité de nos services. Un financement durable contribuerait à renforcer nos capacités d'agir et de mieux répondre aux enjeux liés à l'exploitation sexuelle des mineurs et aux besoins des familles éprouvées par la disparition de leurs enfants.

⁶ Rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, 2020, p. 49.

⁷ Rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, 2020, p.50.